

**2018**

**Pour adhérer ou ré-adhérer** il suffit de remplir le formulaire ci-dessous, et de le renvoyer accompagné du règlement correspondant ou bien de se rendre sur le site internet [cnvfrance.fr](http://cnvfrance.fr).

L'adhésion porte sur l'année civile et permet de participer aux décisions de l'ACNV à travers son Assemblée Générale, et ses différents cercles de réflexion et d'action, en région (notamment Rhône-Alpes et Paris) et au niveau national.

Pour les régions constituées en association (à ce jour la Région Rhône-Alpes), l'adhésion **est simultanée** à l'association régionale, et à l'association nationale : 50% de votre cotisation est reversée à votre association régionale.

### BULLETIN ADHESION ANNEE 2018

Merci de le compléter **LISIBLEMENT** et de le retourner à : **ACNV - 3 PLACE JEAN JAURES - 42000 - SAINT ETIENNE**

Mr  Mme  Association ou entreprise : libellé ou raison sociale  .....

Nom .....Prénom.....

Adresse.....

.....

Code Postal.....Ville.....

Téléphone Fixe.....Téléphone Mobile.....

Courriel.....

#### Adhésion

Plusieurs tarifs sont proposés pour permettre à chacun d'adhérer selon ses ressources financières et son élan à contribuer à l'atteinte des objectifs de l'association.

Je souhaite adhérer à l'ACNV pour l'année 2018

Montant pour les Particuliers/Associations : 30 €  60 €  120 €  10 € "réservé au faible revenu"

Montant pour les Entreprises : à partir de 150 €

Je souhaite recevoir les informations concernant les activités de l'ACNV oui  non

#### Don

- Je souhaite soutenir financièrement l'action de l'ACNV en plus de mon adhésion
- Je souhaite soutenir financièrement l'action de l'ACNV mais ne souhaite pas adhérer
- Je souhaite recevoir les informations concernant les activités de l'ACNV oui  non

*Si vous êtes imposable, 66 % du don effectué (par les particuliers) est déductible des impôts à concurrence de 20 % du revenu imposable. Ainsi, par exemple, si vous souhaitez donner 30 €, vous pouvez donner 90€ car l'État vous rembourse 60€. Nous vous enverrons un reçu fiscal.*

#### Modalités de règlement

Il y a plusieurs moyens de nous adresser de l'argent. Le **virement automatique** est celui que nous privilégions pour contribuer dans le temps à l'action de l'ACNV et pour des raisons de facilité de traitement. Vous pouvez y souscrire à partir d'un montant de 2€ par mois. Pour le mettre en place, il suffit de vous adresser à votre banque (notre IBAN en bas de page dans le cadre vert).

- Je souhaite soutenir l'ACNV par un virement\* mensuel de .....€
- J'effectue un virement\* d'un montant de .....€
- Je joins un chèque d'un montant de .....€ Tout versement fait l'objet d'un reçu

Fait le ..... à ..... Signature :

\* Pour un virement : Association pour la Communication NonViolente  
Banque : CCM ST ETIENNE HOTEL DE VILLE -27 rue de la Résistance-42000 SAINT ETIENNE  
BANQUE 10278-Guichet 07303-Compte 00021233301 EUR | IBAN : FR7610278073030002123330130 | BIC : CMCIFR2A

